

L'intégrité Sans
Compromis:
Code de
conduite et
d'éthique
d'Intuit

INTUIT

 turbotax  credit karma  quickbooks  mailchimp

AS AMENDED MAR 24, 2023

Un message de Sasan Goodarzi



Bonjour tout le monde.

L'intégrité sans compromis est une valeur fondamentale d'Intuit. Elle constitue le fondement de notre identité et définit la façon dont nous menons nos activités en tant qu'entreprise. La confiance passe avant tout, et nous croyons que nous avons l'obligation de bien faire les choses, même lorsque personne ne nous voit. Nous vivons une période de profonds changements, en interne comme à l'externe, où les données clients intégrées, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle occupent une place de plus en plus importante. Ces changements nous obligent à rester vigilants en ce qui concerne la protection de nos renseignements, de notre lieu de travail et de notre culture. Suivre une formation obligatoire ne suffit pas. Nous devons réfléchir à la manière dont nous prenons des décisions et à ce que nous ferons et ne ferons pas. En d'autres termes, nous devons adopter un comportement qui nous permet de gagner et conserver la confiance de nos employés, clients et actionnaires. Au fur et à mesure que nous avançons et accélérons notre travail, nous demandons à chaque employé d'adhérer à notre principe d'intégrité sans compromis. Peu importe que vous soyez un haut responsable de longue date ou qu'il s'agisse de votre premier emploi après vos études. Agissez toujours de manière honorable. Ayez le courage de parler si vous voyez une chose avec laquelle vous êtes en désaccord. Et, dans tous les cas, assumez la responsabilité d'agir avec intégrité et d'exiger que les autres fassent de même tous les jours, dans tout ce que nous faisons. Nous avons tous un rôle à jouer pour qu'Intuit puisse offrir un environnement de travail sûr, éthique et inclusif, dans lequel chacun peut avoir un impact, apprendre, grandir et se sentir connecté.

Cordialement,

Sasan Goodarzi
PDG d'Intuit

Intuit Inc. et ses filiales (« Intuit ») s'engagent à favoriser un environnement de travail sûr, éthique et inclusif afin que les employés puissent travailler au meilleur de leurs possibilités. Intuit s'attend à ce que tous les membres du personnel agissent avec intégrité, respectent la loi et nos politiques, demandent de l'aide en cas de doute et signalent les situations qui les préoccupent. Puisqu'aucun document ne peut traiter de toutes les situations pouvant survenir, si notre Code de conduite et d'éthique, nos valeurs fondamentales ou nos politiques ne répondent pas à votre question, demandez de l'aide et faites preuve de discernement.

Soyez ouvert, honnête et transparent dans tout ce que vous faites pour Intuit.

Nos attentes

Tous les employés et les travailleurs occasionnels doivent se conformer au Code de conduite et d'éthique d'Intuit (le « Code ») ainsi qu'à l'ensemble des lois et des règlements gouvernementaux. Si les lois ou les règlements sont moins rigoureux que le présent Code et les politiques d'Intuit, respectez le présent Code ainsi que les politiques d'Intuit. Vous êtes responsable de votre comportement en tout temps.

Si vous gérez des ressources humaines, nous espérons que vous aiderez votre équipe à comprendre ce que signifie agir avec intégrité et que vous signalerez toutes les préoccupations dont on vous fait part. Créez un environnement dans lequel les employés et les travailleurs occasionnels se sentent à l'aise de poser des questions pour savoir en quoi consiste la juste chose à faire pour Intuit, nos partenaires (nos employés, nos clients, les communautés que nous servons et nos actionnaires) et d'autres tiers importants (par exemple, les clients de nos clients). Incitez les autres à signaler des situations problématiques, quelle que soit la voie choisie, et demandez à vos employés et aux travailleurs occasionnels de faire preuve d'honnêteté en tout temps. Si vous êtes témoin ou mis au courant d'un comportement qui est incompatible avec ce Code, les valeurs fondamentales d'Intuit ou nos politiques, il est de votre responsabilité d'y répondre de manière appropriée.

Si vous voyez quelque chose, vous devez le dénoncer et agir, même si cela se produit en dehors de votre équipe immédiate.

À qui vous adresser si vous avez des questions ou pour obtenir de l'aide

Pour obtenir de l'aide concernant ce Code ou si vous avez des questions sur ce qu'il convient de faire dans une situation donnée :

- Consultez nos [politiques destinées à nos employés](#), qui comportent plus de détails et viennent compléter ce Code, ainsi que la foire aux questions sur le Code de conduite et d'éthique.
- Adressez-vous à votre gestionnaire ou à HR Connect
- Communiquez avec l'équipe responsable de l'éthique d'Intuit en faisant appel à Poser une question relative à l'éthique

Signalez les problèmes à l'une de ces ressources :

- Votre gestionnaire ou les dirigeants
- [HR Connect](#)
- [Ask Ethics](#)
- La [ligne Intégrité d'Intuit](#), un service tiers externe qui traite les signalements anonymes dans la plupart des pays, 24 heures sur 24, 365 jours par année.
- L'employeur ou l'entreprise qui vous a embauché, si vous êtes un travailleur occasionnel

Si on vous demande de participer à une enquête ou si vous avez une question sur un problème d'éthique, nous nous attendons à ce que vous coopériez et fournissiez des renseignements complets et exacts.

Nous n'exerçons pas de représailles

Intuit ne tolère aucune forme de représailles ou de victimisation à l'égard de quiconque soulève de bonne foi une question d'éthique. Nous voulons que les employés et les travailleurs occasionnels expriment leurs préoccupations en utilisant la méthode de communication qu'ils préfèrent.

Consultez les politiques relatives à [l'égalité d'accès à l'emploi](#) et à [l'interdiction du harcèlement d'Intuit](#) pour en savoir plus à ce sujet.

Table des matières

Nous favorisons un environnement sécuritaire, éthique et inclusif.

- Nous encourageons la diversité, l'équité et l'inclusion 7
- Nous nous attendons à ce que les employés participent à la prévention 7
- La sécurité de notre personnel est une priorité 8
- Nous évitons les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents 8

Nous respectons la loi et nos politiques

- Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les opérations de la part de membres de la famille ou d'autres membres du ménage 12
- Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence 13
- Nous nous conformons aux lois du commerce international 14
- Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme 14
- Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption 14
- Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques, au lobbying et aux contrats du gouvernement 15
- Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels et les biens de nos clients et de nos employés 16
- Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur 17

Nous faisons preuve d'intégrité.

- Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans les communications publiques 19
- Nous faisons toujours preuve d'intégrité dans le cadre de nos pratiques financières et comptables 19



Nous favorisons
un environnement
sécuritaire, éthique
et inclusif.

INTUIT

 turbotax  credit karma  quickbooks  mailchimp

Nous encourageons la diversité, l'équité et l'inclusion

Chez Intuit, la diversité, l'équité et l'inclusion font partie de notre culture et de l'identité de notre entreprise. Nous croyons que l'innovation est florissante dans un environnement de travail qui réunit les perspectives et l'expérience d'un large éventail de personnes provenant de tous les horizons.

Intuit offre des possibilités d'emploi égales pour l'ensemble des genres, races, origines ethniques ou tout autre critère prévu par la loi. Tous les employés doivent respecter nos politiques d'égalité d'accès à l'emploi (absence de discrimination). Nous fournissons également aux employés des ressources leur permettant de demander et d'obtenir des aménagements raisonnables en milieu de travail en raison d'un handicap ou de convictions religieuses.

Échangez toujours sur des croyances et des points de vue différents de manière courtoise et respectueuse. N'oubliez pas que tout le monde ne peut pas partager votre point de vue.

Consultez la [politique d'égalité d'accès à l'emploi d'Intuit](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous nous attendons à ce que les employés aident à prévenir le harcèlement

Nous voulons que tous nos employés agissent avec professionnalisme, fassent preuve de jugement et traitent les autres avec respect. Nous interdisons tout geste de nature sexuelle ou importun et non souhaité qui pourrait créer un environnement de travail intimidant, hostile ou blessant pour les employés. Nous interdisons également de tels comportements lorsqu'ils visent d'autres caractéristiques protégées par la loi ou qui contreviennent à notre politique sur l'interdiction en matière de harcèlement.

Consultez la [politique sur l'interdiction du harcèlement d'Intuit](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

La sécurité de notre personnel est une priorité

Ne compromettez jamais votre propre sécurité ou celle des autres. Intuit ne tolère pas la violence ni les menaces. En outre, si vous agissez pour le compte de l'entreprise ou participez à un événement d'entreprise au cours duquel de l'alcool est servi, nous nous attendons à ce que vous buviez de façon responsable ou que vous vous absteniez de consommer de l'alcool. .

Consultez les politiques d'Intuit relatives à la [prévention de la violence en milieu de travail](#) et à la [drogue et l'alcool](#) pour en savoir davantage à ce sujet.

Nous évitons les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents

Nous interdisons toute situation où un membre d'Intuit semblerait faire passer ses intérêts personnels ou financiers ou ceux d'une autre entreprise avant les intérêts d'Intuit. Pour éviter les conflits d'intérêts, abstenez-vous des comportements suivants :

- Prendre part à une décision pour le compte d'Intuit dont vous, un membre de votre famille, un ami proche ou une personne avec qui vous entretenez des liens personnels, tirez un avantage financier ou personnel réel ou apparent.
- Détourner les renseignements confidentiels ou la propriété intellectuelle d'Intuit à votre avantage ou au profit d'une autre personne ou entreprise.
- Saisir des occasions d'affaires portées à votre connaissance dans le cadre de votre travail sans en informer Intuit.
- Accepter des honoraires ou une rétribution pour participer à des activités qui font partie de vos fonctions. Vous pouvez refuser ces sommes ou faire un don à un organisme de charité.

Vous devez également divulguer les situations suivantes au groupe. Poser une question relative à l'éthique pour examen et approbation, car elles peuvent constituer un conflit d'intérêts :

- Siéger au conseil d'administration ou à un comité consultatif d'une entreprise à but lucratif, ou, si vous venez de commencer chez Intuit, continuer à siéger à des conseils d'administration d'organisations à but lucratif.

Si vous vous trouvez dans une autre situation pouvant présenter un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, faites appel à Poser une question relative à l'éthique pour obtenir des éclaircissements.

- Travailler pour une autre entreprise, y occuper un poste, agir comme consultant auprès de celle-ci ou en recevoir des avantages financiers, si cette organisation : a) entretient une relation actuelle ou future dont il est raisonnable de prévoir l'existence avec Intuit, b) vient concurrencer la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit ou c) met au point une technologie susceptible de faire double emploi avec l'utilisation actuelle ou raisonnablement anticipée d'Intuit.
- Faire des investissements qui pourraient influencer ou sembler influencer les décisions que vous êtes susceptible de prendre pour le compte d'Intuit, y compris des investissements dans une société avec laquelle Intuit est en relation ou pourrait être en relation ou qui concurrence la stratégie commerciale actuelle ou qu'il est raisonnable de prévoir d'Intuit. Cette restriction exclut la propriété d'actions, d'obligations ou d'autres titres de sociétés cotées en bourse, si la valeur des titres possédés est inférieure à 1 % de la valeur de la catégorie de ces titres. Cela exclut également les investissements dans des fonds communs de placement, de capital de risque ou des fonds similaires qui investissent dans un large éventail de sociétés et de secteurs pouvant inclure des concurrents, des partenaires ou des fournisseurs d'Intuit, dans la mesure où vous êtes un investisseur passif.

En règle générale, la participation aux conseils d'administration d'organismes sans but lucratif ou d'associations professionnelles ne crée pas de conflits d'intérêts. Toutefois, avisez toujours votre supérieur de votre participation aux activités d'organismes sans but lucratif. Si vous et votre gestionnaire pensez que les intérêts d'Intuit et ceux de l'organisme sans but lucratif risquent d'entrer en conflit, faites appel à Poser une question relative à l'éthique.

Cadeaux et divertissements

Vous et les membres de votre famille ne pouvez pas offrir ni accepter de cadeaux ou participer à des activités de divertissement si cela semble entraver votre capacité à prendre des décisions d'affaires objectives.

CADEAUX : Les cadeaux peuvent se présenter sur plusieurs formes, par exemple, des paniers casse-croûte, des fleurs, des produits de marque ou des billets pour des événements auxquels la personne qui fournit les billets n'est pas présente.

Les cadeaux :

- doivent être offerts et reçus ouvertement et directement sans rien attendre en retour;

- ne doivent pas être sollicités;
- ne doivent pas être de l'argent ou des quasi-espèces (par exemple une carte-cadeau ou un chèque-cadeau);
- doivent être de valeur inférieure aux limites établies par Intuit quant aux cadeaux;
- ne doivent pas être récurrents;
- ne doivent pas être offerts ou reçus au cours de négociations d'affaires;
- doivent être conformes à toutes les lois et à toutes les politiques applicables à l'auteur du cadeau et au destinataire ainsi qu'aux valeurs fondamentales d'Intuit.

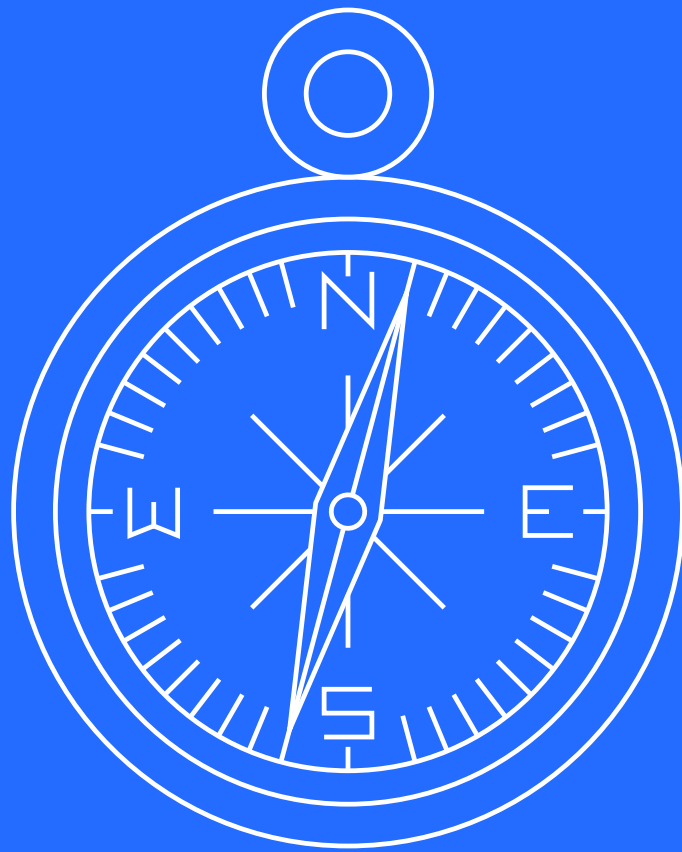
Les employés d'Intuit qui ont des questions sur les cadeaux échangés entre les membres du personnel devraient se reporter aux directives sur les cadeaux entre employés.

DIVERTISSEMENT : Aux fins du travail que nous accomplissons auprès d'Intuit, il est important de nouer et d'entretenir des relations d'affaires solides avec les partenaires et d'autres parties concernées. Les activités de divertissement offertes et celles auxquelles on est invité à participer doivent être commercialement justifiées et leur valeur doit être raisonnable suivant les limites posées par Intuit quant aux cadeaux. Comme pour les cadeaux, l'invitation et l'offre d'activités de divertissement doivent se faire de façon ouverte et directe, sans sollicitation ni récurrence; de plus, ces activités doivent être conformes à l'ensemble des lois et des politiques en vigueur ainsi qu'aux valeurs fondamentales d'Intuit.

Parmi les exemples de divertissement, on compte notamment les repas qui ne sont pas liés au travail ou les billets pour un événement auquel la personne qui fait don des billets et celle qui les reçoit participent ensemble.

Vous ne pouvez pas accepter une offre de déplacement ou d'hébergement associée à des cadeaux ou à des activités de divertissement.

Si vous avez des questions, avez besoin d'autres conseils ou êtes dans une situation pouvant présenter un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent, faites appel à Poser une question relative à l'éthique.



Nous
respectons la loi
et nos politiques.

INTUIT

 turbotax  credit karma  quickbooks  mailchimp

Nous interdisons les opérations d'initiés, y compris les opérations de la part de membres de la famille ou d'autres membres du foyer

Le fait de négocier des actions d'Intuit ou les actions de fournisseurs ou de partenaires en tirant parti de renseignements qui ne sont pas publics enfreint de nombreuses lois ainsi que la politique d'Intuit. Par « Renseignements importants non publics », on entend de l'information qui n'a pas été annoncée publiquement par Intuit et qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importante dans sa décision d'acheter ou de vendre des actions. Vous ne pouvez pas faire des opérations en dehors des périodes de négociation permises définies par la direction d'Intuit en effectuant personnellement des opérations ou en prenant des dispositions pour que des opérations soient effectuées par d'autres personnes en votre nom. Cela signifie que lorsque la période est terminée, vous ne pouvez pas acheter ou vendre d'actions d'Intuit sur les marchés publics et vous ne pouvez pas vendre les actions d'Intuit acquises dans le cadre du Régime d'achat d'actions des employés (RAAE), d'actions subalternes ou d'actions obtenues dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions. (L'acquisition d'actions par l'intermédiaire du RAAE, dans le cadre de l'exercice d'options d'achat d'actions ou de l'acquisition d'actions subalternes n'est pas interdite lorsque la période est terminée, mais leur vente l'est.) Et même si nous sommes dans une période de négociation permise, vous ne pouvez pas effectuer des opérations si vous êtes en possession de renseignements importants qui ne sont pas publics. Ces règles s'appliquent également à votre conjoint, aux personnes à votre charge et à toute personne vivant dans votre foyer (à l'exception des employés domestiques), ou à toute personne pour laquelle vous prenez des décisions d'investissement.

Consultez la politique sur les opérations d'initiés d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet. Si vous avez des questions concernant l'évaluation de l'importance de certains renseignements, parlez-en à votre responsable ou faites appel à Poser une question relative à l'éthique.

Nous respectons toutes les lois antitrust et sur la concurrence

Intuit promeut un marché libre et ouvert des produits et services que nous vendons et des produits, services et talents que nous acquérons. Ne prenez jamais des mesures qui pourraient restreindre indûment le commerce sur un marché libre. Par exemple, n'acceptez jamais de vous livrer à ce qui suit avec un concurrent réel ou potentiel :

- convenir d'augmenter ou de fixer le prix à facturer ou à payer d'un produit ou service.
- se diviser des marchés, des territoires ou des clients ou limiter des négociations. Par exemple, Intuit ne conviendrait jamais avec un concurrent de s'abstenir de vendre dans une région donnée.
- définir des conditions de vente, des garanties ou des dispositions contractuelles uniformes.
- déterminer quelle sera la soumission retenue ou s'organiser pour ne pas se concurrencer entre soumissionnaires.

Lorsque vous interagissez avec des concurrents ou accédez à de l'information sur des concurrents :

- Agissez toujours de manière indépendante.
- N'échangez pas des renseignements commerciaux sensibles ou confidentiels avec des concurrents ou appartenant à des concurrents (par exemple de l'information sur les prix, les conditions contractuelles ou les marges de profit).
- Ne présentez pas de manière inexacte votre rôle au sein d'Intuit lorsque vous tentez de recueillir des renseignements sur la concurrence.
- Ne communiquez pas de renseignements sensibles sur votre ancien employeur et ne demandez pas à un employé de l'information sur un employeur actuel ou sur un ancien employeur si celui-ci est un concurrent.
- Obtenez toujours des renseignements sur le marché auprès de sources légitimes, telles que des publications, des études publiques, des articles ou des journaux.

Enfin, ne faites jamais de déclarations dans des courriels, des textes, des présentations, sur les réseaux sociaux ou ailleurs qui suggèrent à tort que nous avons peu de concurrents, que nous voulons nuire à nos concurrents ou que nous voulons exploiter nos succès à mauvais escient.

Consultez la [politique antitrust d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Nous nous conformons aux lois du commerce international

Nous respectons toutes les lois et tous les règlements en vigueur concernant :

- a) l'importation et l'exportation de produits, de services et de technologies;
- b) les restrictions sur le commerce et les échanges avec certains pays, individus, entités ou régions.

[Consultez la politique sur la conformité aux lois du commerce international d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Nous n'autorisons ni ne soutenons le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler des avoirs financiers acquis dans le cadre d'une activité illégale ou à utiliser des fonds légitimes pour soutenir une activité criminelle. Le financement d'activités terroristes comprend le financement de terroristes, d'actes terroristes et de groupes terroristes et peut impliquer des produits légaux et illégaux provenant de sources légitimes ou illicites.

[Consultez la politique d'Intuit sur la lutte contre le blanchiment d'argent pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Nous interdisons les pots-de-vin et la corruption

Un pot-de-vin est un avantage offert ou reçu pour inciter une personne à agir de façon malhonnête, inappropriée ou incompatible avec ses fonctions. Par « corruption », on entend tout abus de pouvoir visant à obtenir des gains personnels, ce qui peut comprendre des agissements illégaux ou contraires à l'éthique. Il y a de nombreux avantages qu'on peut considérer comme des pots-de-vin. L'argent n'en est pas le seul exemple. Les offres d'emploi destinées à des membres de sa famille, les cadeaux, les offres d'hébergement, les activités de divertissement et même un don à un organisme de bienfaisance peuvent tous être considérés comme des pots-de-vin.

[Consultez la politique anticorruption et anti-pot de vin et les directives relatives aux dons de charité d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.](#)

Intuit s'engage à appliquer rigoureusement les lois anticorruption en vigueur. Aucune personne agissant pour le compte d'Intuit ne peut offrir ou accepter des biens de valeur si cela peut être perçu comme un gain personnel direct ou indirect. Offrir des pots-de-vin et se livrer à un comportement corrompu n'est pas seulement illicite pour Intuit, ses employés et ses filiales. Nos partenaires, agents ou autres tiers ne sont pas non plus autorisés à agir au nom d'Intuit en contrevenant à nos politiques ou à la loi.

Bien que le risque de pots-de-vin et de corruption puisse se présenter lors de toute transaction, les pots-de-vin constituent un risque qui se présente particulièrement lorsqu'on traite avec les représentants et agences du gouvernement. Ne jamais offrir, promettre ou accorder un avantage ou un cadeau à un représentant du gouvernement ou à un fonctionnaire, directement ou indirectement par l'entremise d'un tiers ou de sa famille, sans avoir obtenu au préalable l'approbation du groupe. Poser une question relative à l'éthique. Il ne faut pas oublier que, parmi les représentants du gouvernement, on compte non seulement les administrateurs et les employés du gouvernement et des organismes gouvernementaux, mais aussi les employés de sociétés ou entités détenues ou contrôlées par le gouvernement, les candidats aux postes politiques et les membres de parti, de même que toute personne agissant avec ou au nom de l'une de ces personnes, y compris des membres de la famille.

Les dons faits au nom d'Intuit doivent être approuvés au préalable. Pour être conforme à la loi et aux politiques d'Intuit, il faut tenir à jour des registres exacts de l'ensemble des opérations commerciales et des contrôles internes permettant de faire le suivi des dépenses.

Nous respectons les lois relatives aux contributions politiques, au lobbying et aux contrats du gouvernement

L'interaction avec les gouvernements est complexe. Outre les lois régissant les cadeaux et les invitations destinés à des administrateurs du gouvernement, de nombreuses lois limitent les contributions politiques. Le Groupe des affaires corporatives internationales d'Intuit doit examiner et approuver toutes les contributions politiques faites au nom de l'entreprise. Vous pouvez envoyer des suggestions de contributions politiques, à l'intérieur

Consultez la politique d'Intuit sur la responsabilité politique pour en savoir davantage à ce sujet.

ou à l'extérieur des États-Unis à Poser une question relative à l'éthique. Si vous faites des contributions politiques personnelles, veillez à ne jamais lier votre contribution à Intuit ni à laisser entendre qu'il s'agit d'une contribution d'Intuit. Les contributions politiques personnelles ne seront pas remboursées par l'entreprise.

Vous ne pouvez pas tenter d'influencer des politiciens ou des fonctionnaires à propos de lois ou de problèmes particuliers pour le compte d'Intuit ni donner l'impression de représenter Intuit dans des activités de lobbying politique, à moins que le Groupe des affaires corporatives internationales ne vous le demande. Si vous rencontrez un politicien ou un influenceur politique hors du cadre de vos fonctions, vous pouvez mentionner Intuit, votre rôle, des renseignements de nature publique et nos valeurs. Toutefois, vous ne pouvez pas discuter de positions de politique d'Intuit sauf si vous avez eu un entretien préalable avec le Groupe des affaires corporatives. Si une personne veut vous parler d'une question de politique et d'Intuit, obtenez ses coordonnées et dites-lui que notre équipe du Groupe des affaires corporatives internationales fera le suivi. Ensuite, faites parvenir la demande à Poser une question relative à l'éthique.

Les contrats avec des agences gouvernementales sont assujettis à des règles et règlements supplémentaires. Ils nécessitent également une plus grande coordination pour éviter tout conflit d'intérêts. Avant de conclure un contrat avec une administration gouvernementale, faites appel à Poser une question relative à l'éthique en vue de travailler de concert avec nos équipes des affaires juridiques et corporatives, pour que nous saisissions la pleine portée des règlements gouvernementaux particuliers, afin d'être en mesure de nous engager à les respecter.

Nous protégeons la vie privée, les renseignements confidentiels et les biens de nos clients et de nos employés

Intuit s'engage à être un gardien responsable des données et des renseignements personnels de ses employés, clients, partenaires et actionnaires.

Consultez la déclaration de confidentialité et la politique relative aux renseignements confidentiels d'Intuit pour en savoir davantage à ce sujet.

Pour nous aider à respecter cet engagement, vous devez :

- Respecter toutes les politiques, ainsi que les normes et les contrôles connexes.
- Agir de manière responsable lors de la collecte, de l'utilisation et de la protection (et éventuellement de la suppression) des données personnelles et des renseignements que les employés, les clients ou d'autres tiers communiquent à Intuit. Ces renseignements comprennent les noms, adresses électroniques, adresses personnelles, numéros d'identification nationaux, renseignements sur les avantages et données financières.
- S'assurer qu'Intuit a conclu un contrat ou un accord de confidentialité avec des tiers avant de communiquer des renseignements confidentiels ou des secrets commerciaux.
- Traiter les renseignements confidentiels de tiers avec le même soin que les renseignements confidentiels et les secrets commerciaux d'Intuit.
- Conserver les renseignements confidentiels, les données et les biens en sécurité en tout temps.
- Protéger les actifs d'Intuit et les utiliser au seul profit de l'entreprise, de ses clients et de ses partenaires.
- Ne pas permettre une utilisation inappropriée, malhonnête ou illégale des biens d'Intuit.

Nous respectons les lois sur la propriété intellectuelle et le droit d'auteur

Nous utilisons uniquement des documents protégés par le droit d'auteur assortis des droits et des licences d'utilisation valides. Vous devez vérifier si Intuit a le droit d'utiliser à l'interne de la musique, des images, des nouvelles et du contenu protégés par des droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers, avant de les utiliser. Vous ne devez pas copier, partager, prêter, revendre, ni transférer de logiciel aux autres employés, à des travailleurs occasionnels ou à d'autres personnes à l'extérieur d'Intuit, sauf si vous en avez l'autorisation en vertu du contrat de licence de logiciel applicable.



Nous faisons
preuve d'intégrité.

INTUIT

 turbotax  credit karma  quickbooks  mailchimp

Nous parlons avec honnêteté, franchise et respect dans les communications publiques

Toute communication externe de la part des employés d'Intuit ou contenant le nom d'Intuit peut avoir une incidence sur la marque et la réputation d'Intuit ainsi que sur la confiance des employés actuels et futurs, des associés et des actionnaires à l'égard de l'entreprise. Il est donc important que nous communiquions correctement et que nous demeurions cohérents dans les messages destinés à l'extérieur, en nous efforçant toujours de donner une information exacte, opportune et compréhensible.

Nous avons désigné des porte-parole autorisés à représenter Intuit en discutant publiquement de notre stratégie, de nos renseignements financiers et de l'actualité de l'entreprise dans les réseaux de communication externes, y compris les médias traditionnels et sociaux et les événements externes. Les employés d'Intuit doivent adresser toutes les demandes des médias, des réseaux sociaux, des actionnaires, des influenceurs ou analystes et des analystes financiers aux Services des communications ou des relations avec les investisseurs de l'entreprise. Les communications externes de la part d'Intuit ou mentionnant le nom d'Intuit doivent être autorisées par les Services des communications et votre gestionnaire.

[Consultez la politique d'Intuit sur les communications dans les médias sociaux ou adressez-vous au groupe](#)
[Poser une question relative à l'éthique pour obtenir de l'aide ou des réponses.](#)

Nous faisons toujours preuve d'intégrité dans le cadre de nos pratiques financières et comptables

Toutes les opérations financières doivent avoir été autorisées par l'autorité compétente et être consignées avec exactitude dans les livres comptables et les dossiers financiers d'Intuit. Les dossiers financiers d'Intuit doivent être conformes aux lois applicables, aux principes comptables généralement reconnus et aux politiques comptables établies de l'entreprise. Tous les employés, y compris la

haute direction et les autres employés ayant des responsabilités en matière de communication de l'information financière :

- Ne doivent jamais créer d'entrées ou de documents financiers falsifiés, incomplets ou trompeurs;
- Ne doivent pas déposer de fonds d'Intuit dans un compte personnel, un compte autre qu'un compte d'entreprise ou autre compte non divulgué ou non déclaré;
- Doivent fournir des renseignements exacts, complets, objectifs, en temps opportun et compréhensibles, de sorte que les renseignements et les déclarations publiques d'Intuit soient justes, précis, opportuns et compréhensibles. Cela comprend la communication de renseignements aux administrations gouvernementales ou aux organismes de réglementation, tels que la Securities and Exchange Commission et d'autres communications publiques.
- Doivent agir en toute bonne foi sans falsifier de faits importants.

Pour obtenir plus de renseignements sur les sujets qui précèdent, consultez nos politiques sur le site Insight ou communiquez avec l'une des ressources énumérées. Signalez immédiatement la situation par les moyens décrits dans le présent Code si vous soupçonnez que des actes répréhensibles, des incohérences ou des violations présumées, aussi minimes soient-ils, se produisent. Notre président-directeur général, notre directeur financier, notre contrôleur et les autres employés d'Intuit ayant des responsabilités en matière d'information financière peuvent également signaler les problèmes directement au vice-président de l'audit interne, au chef du contentieux ou au président du comité de vérification. Les renonciations ou les modifications importantes touchant le Code de conduite et d'éthique doivent être préalablement approuvées par le comité d'éthique. Intuit s'attend à ce que tous ses partenaires d'affaires, ses fournisseurs et son personnel agissent avec intégrité et respectent la loi. Pour de plus amples renseignements, consultez le [Code de conduite des fournisseurs d'Intuit](#).

N'oubliez pas de toujours bien agir, n'hésitez pas à poser des questions et à vous exprimer, et sachez aussi que l'équipe d'éthique, vos dirigeants, et RH sont là pour vous aider.

INTUIT

 turbotax  credit karma  quickbooks  mailchimp